



Reconnaissance des ouvriers spécialisés LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Trois rencontres du groupe de travail mixte, composé de représentantes et de représentants syndicaux ainsi que de ceux de l'employeur, ont eu lieu depuis la parution du dernier numéro d'*Info-ouvriers* en juin 2011.

Elles nous ont permis de constater que l'approche retenue par l'intersyndicale est différente de celle choisie par le Conseil du trésor. Ainsi, ce dernier a retenu une approche sectorielle qui lui permet d'avoir une vision par silo plutôt que de saisir le dossier dans son ensemble.

Le Conseil du trésor a retenu quatre indicateurs dans le but de déterminer les emplois susceptibles d'avoir des problèmes d'attraction et de rétention dans les établissements. Ces indicateurs sont l'évolution des effectifs, les heures supplémentaires, le taux de roulement et le taux de précarité. À partir de ces données quantitatives, le Conseil retient quelques titres d'emploi dans différents secteurs : santé, éducation et fonction publique.

De notre côté, nous avons choisi de mener une analyse portant sur l'ensemble des 26 titres d'emploi inclus dans la lettre d'entente, allant au-delà de l'étude quantitative et tenant compte des principaux facteurs qui influencent l'attraction et la rétention.

Diagnostic de la situation

Notre rapport intersyndical préliminaire, déposé le 1^{er} décembre, propose un diagnostic des problèmes d'attraction et de rétention touchant à tous les secteurs d'emplois, c'est-à-dire la santé et les services sociaux, l'éducation et la fonction publique.

Ainsi, nous constatons que sur une période de 10 ans, les effectifs de main-d'œuvre en équivalent temps complet (ETC) n'ont pas progressé pour la plupart des emplois. En général, les effectifs des ouvriers spécialisés en ETC connaissent une décroissance. Lorsque la croissance des effectifs est positive durant la période de référence, elle est très faible, sauf pour les emplois d'ouvrier d'entretien général ou d'ouvrier certifié. Plusieurs titres d'emploi n'ont d'ailleurs presque plus d'effectifs. Les raisons expliquant cette situation sont, selon nous, la sous-traitance et le non-remplacement des employé-es.

Nous en arrivons donc à la conclusion que les deux plus importantes causes qui expliquent les problèmes d'attraction et de rétention des ouvriers spécialisés sont leur rémunération non compétitive et la présence étendue de la sous-traitance. L'attraction et la rétention se font en faveur du sous-traitant, lequel offre des conditions de rémunération plus intéressantes.

Prochaines étapes

Le Conseil du trésor devrait, pour sa part, présenter sous peu un rapport consolidé identifiant les emplois vulnérables, selon les secteurs étudiés. De notre côté, nous voulons l'inviter à chercher des solutions aux problèmes de sous-traitance et de rémunération qu'évoquent depuis longtemps nos travailleuses et nos travailleurs. Il est maintenant temps de s'asseoir avec le Conseil du trésor et de recommander des correctifs qui assurent la présence continue des ouvriers spécialisés dans nos réseaux.